

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Les propositions qui vous sont soumises concernent des transformations d'emplois à effectuer au tableau des effectifs de certaines directions pour en permettre les réajustements rendus nécessaires dans le cadre des décisions prises relatives à la détermination de leurs besoins en effectifs pour l'année 2000.

Quinze créations d'emplois d'agent technique ouvrier de maintenance sont également sollicitées dans le cadre de l'ouverture d'un concours interne.

Ces demandes de transformations et de créations sont en cohérence avec les crédits inscrits au budget primitif 2000 pour la masse salariale et la stabilité des effectifs.

Il convient de préciser, par ailleurs, que les orientations retenues pour les effectifs 2000 se sont traduites par différentes demandes de créations d'emplois de la part des directions qui ont, pour la plupart, été satisfaites par redéploiements de postes vacants.

Les besoins ainsi définis sont apparus indispensables dans le cadre de missions élargies de certaines directions :

- concernant la direction de la voirie, le décroisement avec le conseil général du Rhône de 172 kilomètres de voirie départementale transférés dans le patrimoine communautaire,
- la modernisation de l'organisation de la direction de l'eau dont l'objectif de toujours rendre à l'usager le meilleur service au meilleur coût et qui l'oblige à s'orienter vers une plus grande technicité,
- le renforcement des compétences juridiques de certains services.

Je vous soumets en conséquence :

1° - les demandes de transformations d'emplois suivantes :

Délégation générale aux services urbains et à la proximité -

Direction de la propreté :

- trente-et-un emplois d'agent technique en trente-et-un emplois d'agent de maîtrise,
- un emploi de contrôleur de travaux en un emploi d'agent de maîtrise.

Direction de la voirie :

- douze emplois d'agent technique en douze emplois d'agent de maîtrise.

Direction de la logistique et des bâtiments :

- deux emplois de contrôleur de travaux en deux emplois de technicien territorial,
- un emploi d'agent de maîtrise en un emploi de technicien territorial.

Direction de l'eau :

- un emploi d'ingénieur en chef 1^{ère} catégorie en un emploi d'ingénieur subdivisionnaire,
- un emploi de technicien territorial en un emploi d'ingénieur subdivisionnaire,
- deux emplois de contrôleur de travaux en deux emplois de technicien territorial,
- un emploi d'agent de salubrité qualifié en un emploi de technicien territorial,
- deux emplois d'agent de salubrité principal en deux emplois de technicien,
- trois emplois d'agent de salubrité qualifié en trois emplois d'agent administratif,
- quatre emplois d'agent technique qualifié en quatre emplois d'agent de maîtrise,

- un emploi d'agent de salubrité qualifié en un emploi d'agent de maîtrise,
- un emploi d'agent de salubrité qualifié en un emploi d'agent technique,
- quatre emplois d'agent de salubrité qualifié en quatre emplois d'agent technique qualifié,
- deux emplois d'agent de salubrité qualifié en deux emplois d'agent technique qualifié.

Délégation générale au développement urbain -

- deux emplois d'ingénieur en chef 1^{ère} catégorie 1^{ère} classe en deux emplois d'ingénieur subdivisionnaire.

Délégation générale au développement économique et international -

Direction de l'action foncière :

- un emploi d'attaché territorial en un emploi de directeur territorial.

Secrétariat général -

Par délibération n° 1999-3708, en date du 25 janvier 1999, un emploi d'assistant de communication chargé de l'organisation et du suivi de toutes les actions et animations pour une meilleure promotion et connaissance du projet d'implantation de l'ENS dans le quartier de Gerland a été créé sur la base de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, en le dotant de l'indice majoré de rémunération 344 (régime indemnitaire inclus).

Considérant l'extension des missions afférentes à ce poste qui consistent en la mise en œuvre, au suivi de la politique arrêtée de certains grands projets, en leur évaluation, tout en assurant les relations avec les médias et la population, monsieur le secrétaire général sollicite la transformation de l'emploi précité d'assistant de communication en un emploi de chargé de communication. Cet emploi serait créé par référence à l'article 3 -3° alinéa- de la loi du 26 janvier 1984 et doté de l'indice 364 de rémunération (régime indemnitaire inclus).

2°- les demandes de créations d'emplois suivantes :

Délégation générale aux services urbains et à la proximité -

Direction de la voirie :

Afin de permettre une évolution de carrière aux agents d'entretien de notre collectivité exerçant les fonctions d'ouvrier de maintenance voirie, un concours interne sur épreuves d'agent technique sera organisé en juin prochain.

Monsieur le délégué général aux services urbains et à la proximité sollicite en conséquence la création de quinze emplois d'agent technique et l'ouverture au concours de ces quinze emplois.

Il est précisé qu'en fonction du nombre de réussites au concours d'agent technique ouvrier de maintenance, autant d'emplois d'agent d'entretien seront transformés au tableau des effectifs de la direction de la voirie afin de ne pas accroître l'effectif global de cette direction ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1999-3708 en date du 25 janvier 1999 ;

Vu l'article 3 -3° alinéa- de la loi du 26 janvier 1984 ;

Ouï l'avis de sa commission ressources humaines ;

DELIBERE**1° - Procède :**

a) - aux transformations d'emplois suivantes :

Délégation générale aux services urbains et à la proximité -Direction de la propreté :

- trente-et-un emplois d'agent technique en trente-et-un emplois d'agent de maîtrise,
- un emploi de contrôleur de travaux en un emploi d'agent de maîtrise (n° 94530042) .

Direction de la voirie :

- douze emplois d'agent technique en douze emplois d'agent de maîtrise (n° 94541103, 94541116, 94541118, 94541120, 94541121, 94541122, 94541140, 94541144, 94541131, 94541310, 94541262, 94541276).

Direction de la logistique et des bâtiments :

- deux emplois de contrôleur de travaux en deux emplois de technicien territorial, (n° 94400046, 94400043),
- un emploi d'agent de maîtrise en un emploi de technicien territorial, (n° 94400054).

Direction de l'eau :

- un emploi d'ingénieur en chef 1^{ère} catégorie en un emploi d'ingénieur subdivisionnaire (n° 94510638),
- un emploi de technicien territorial en un emploi d'ingénieur subdivisionnaire (n° 94510647),
- deux emplois de contrôleur de travaux en deux emplois de technicien territorial (n° 94510064, 94510063),
- un emploi d'agent de salubrité qualifié en un emploi de technicien territorial (n° 94510374),
- deux emplois d'agent de salubrité principal en deux emplois de technicien principal (n° 94510369, 94510370),
- trois emplois d'agent de salubrité qualifié en trois emplois d'agent administratif (n° 94510537, 94510419, 94510476),
- quatre emplois d'agent technique qualifié en quatre emplois d'agent de maîtrise (n° 94510252, 94510215, 94510242, 94510263),
- un emploi d'agent de salubrité qualifié en un emploi d'agent de maîtrise (n° 94510426),
- un emploi d'agent de salubrité qualifié en un emploi d'agent technique (n° 94510590),
- quatre emplois d'agent de salubrité qualifié en quatre emplois d'agent technique qualifié (n° 9450320, 94510564, 94510440, 94510337),
- deux emplois d'agent de salubrité qualifié en deux emplois d'agent technique qualifié (n° 945105553, 945105549).

Délégation générale au développement urbain -

- deux emplois d'ingénieur en chef 1^{ère} catégorie, 1^{ère} classe en deux emplois d'ingénieur subdivisionnaire (n° 94600015, 94800001) .

Délégation générale au développement économique et international -Direction de l'action foncière :

- un emploi d'attaché territorial en un emploi de directeur territorial, (n° 94700014).

Secrétariat général :

- un emploi d'assistant de communication (indice majoré de rémunération 344 régime indemnitaire inclus) en un emploi de chargé de communication, indice majoré 364 régime indemnitaire inclus, (n° 99120029) ;

b) - aux créations d'emplois suivantes :

Délégation générale aux services urbains et à la proximité -

Direction de la voirie

- création de quinze emplois d'agent technique et ouverture de ces quinze emplois au concours interne sur épreuves d'agent technique.

A la suite du nombre de réussites à ce concours autant d'emplois d'agent d'entretien seront transformés au tableau des effectifs de la direction de la voirie.

2° - Les dépenses en résultant, d'un montant de 1 000 000 F pour le budget principal et de 265 000 F pour le budget de l'eau, ont été prévues en suffisance sur les comptes masse salariale de l'exercice 2000 pour ces deux budgets.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,